

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 FÉVRIER 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **LUNDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 570 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6 000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional sera de nouveau prolongé en 2022 jusqu'à l'atteinte des 50 dossiers prévus dans la convention liant la Région et la CAPSO.

En 2021, 35 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 52 ménages de bénéficier du dispositif.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat (PLH) dont les travaux ont démarré au second semestre 2021, il est envisagé de revoir le règlement de cette mesure afin de l'adapter aux besoins du territoire et de sa population.

Afin d'éviter les phénomènes de rupture, le Conseil communautaire de la CAPSO a décidé le 16 décembre 2021 de reconduire l'aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour un an en conservant les critères de 2019-2021, à savoir :

- Ne jamais avoir été propriétaire ;
- Etre âgé de 30 ans au maximum ;
- Acheter un bien achevé avant 1948 ;
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum ;
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an (soit 50 dossiers).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} - D'ABONDER cette subvention aux primo-accédants de la Commune répondant aux critères de l'aide, sur le périmètre de la ZPPAUP (aujourd'hui dénommée Site Patrimonial Remarquable - SPR) exclusivement ;

ARTICLE 2 - DE FIXER le montant de la subvention communale à 2 000 € par logement pour 10 dossiers maximum ;

ARTICLE 3 - DE VALIDER l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

ARTICLE 4 D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'application

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX
sur la
LYS
PAS DE CALAIS

